

N° 22

Republique Francaise

Aujourd'hui dix février mil huit cent quatre vingt dix sept. Nous Barat Jean Marie officier de l'Etat Civil de la Commune de Montrejean, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne. Nous reçu de Monsieur Le Baron du vice Consulat de France de Rosario pour être transcrit sur les deux registres courants destinés à recevoir les actes pour l'Etat Civil pour l'année mil huit cent quatre vingt dix sept, après y avoir annexé les deux expéditions en règle données en langue Espagnole, l'acte de décès dont la teneur suit:

Transcription

de

Acte de décès

de

Boubilieri

Madeline

marie

Municipalité de Rosario Bureau des Citoyens. Je certifie qu'en le livre haute cinquante du registre des décès au folio vingt sept et sous les numéros sept cent neuf se trouve un acte par lequel il est constaté que le jour dix sept du mois de mars de l'année mil huit cent quatre vingt dix sept on a donné le permis d'inhumer au Citoyen public de cette ville le cadavre de madame madeline Boubilieri, décédée ce jour dix sept à sept heures du matin, domiciliée à Rosario de Santa Fé, fille de Camille Boubilieri et de dame N. de Boubilieri, de nationalité Française, d'état mariée avec M. Gracien Lafforgue, de profession et âgée de dix neuf ans. Et pour les usages qu'il conviendra, je dresse le présent à la Municipalité de Rosario de Santa Fé (République Argentine) au vingt septième jour du mois de juillet de mil huit cent quatre vingt quatorze. Le Chef de Bureau. signé J. Esquivel. Plus. Un jour légalisation de la signature apposée ci. contre de M. J. Esquivel chargé du registre des décès à la municipalité de Rosario. Rosario le vingt six juillet mil huit cent quatre vingt quatorze. Le Consul de France signé Olivier Ordinaire. (Le Secau du Consulat de France. Rosario) Pour traduction certifiée conforme et revêtue. Rosario le quinze août mil huit cent quatre vingt dix sept. Le Consul du vice Consulat de France signé Raybaud. Le Ministre des affaires étrangères certifie véritable la signature de M. Raybaud. Paris le vingt neuf janvier mil huit cent quatre vingt dix sept. Pour le Ministre. Pour le Chef de Bureau signé illisible. Pour expédition conforme

Barat

N° 23

Republique Francaise

8 J.F.



Naissance Labat

Décédé à TARBES (H-P) le vingt-deux février mil neuf cent cinquante six. / Le Maire, Paul LESTRADE.-

Jean heur

Mariage Montrejean le 26 Janvier 1933 avec Mademoiselle Marie-Marceline Montrejean le 27 mai 1933.

Aujourd'hui huit cent quatre vingt dix sept le Quatorze février à dix heures du matin Par devant Nous Barat Jean Marie officier de l'Etat Civil de la Commune de Montrejean, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne. A comparu Labat Augustin âgé de trente six ans, charpentier, demeurant à Montrejean, lequel nous a déclaré un enfant de sexe masculin né en cette Commune le treize février courant à six heures du matin de lui déclarant et de sa femme dont le nom est âgé de trente ans, ménagère, demeurant au dix six rue de la République à Tarbes, lequel nous a déclaré son nom de Jean heur. Et de sa mère âgée de vingt huit ans, appariteur, et de son père âgé de vingt ans, employé, tous deux domiciliés à Montrejean. Et que le père ou signé avec nous les présents acte après lecture faite.

Labat Augustin, Puy, Gast

N° 24

Republique Francaise

Mariage

Beyret

Jean Marie

Le dix huit cent quatre vingt dix sept et le dix sept février à six heures du soir. Par devant Nous Barat Jean Marie Officier de l'Etat Civil de la Commune de Montrejean, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne. Ont comparu: Beyret Jean Marie, propriétaire, né à Saint Gaudens le dix huit janvier mil huit cent soixante quatre, demeurant à Montrejean, fils - majeur de Beyret Gaudens, propriétaire et de Dupuy Marie, ménagère, son épouse, domiciliés à Montrejean, présents et consentants d'une part. Et de sa sœur Françoise Catherine, sans profession, née à Libran-Jaunac, Hautes Pyrenées, le vingt deux octobre mil huit cent soixante deux, fille mineure de Françoise Jean Bertrand, Cultivateur et de Bonzon Victorine, ménagère, ici présents et consentants tous domiciliés à Libran Jaunac. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de